

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ DES SŒURS DU BON-PASTEUR DANS LE QUARTIER SAINT-SACREMENT

COALITION HÉRITAGE QUÉBEC - 21 FÉVRIER 2007

Les membres de coalition héritage québec se sont engagés dans le débat concernant l'avenir des propriétés à caractère religieux de la ville de Québec avec les deux convictions suivantes :

1. Les propriétés à caractère religieux sont à la fois « propriété privée » et « richesse collective ». Par conséquent, elles nécessitent une responsabilisation et un engagement collectifs.
2. Le parc immobilier que constituent les propriétés à caractère religieux de la Ville de Québec est une richesse inestimable qu'il faut développer dans le respect des principes de développement durable.

Avec nos actions et notre argumentation, nous souhaitons sincèrement réussir à sensibiliser et à influencer le conseil de quartier, les élus et la communauté des sœurs du Bon-Pasteur dans les décisions importantes et irréversibles qu'ils auront à prendre à court terme.

Nous souhaitons également que les communautés religieuses puissent se retirer dans la dignité et la paix avec l'assurance que l'héritage architectural, paysager et historique exceptionnel qu'elles nous lèguent est protégé et mis en valeur au bénéfice de l'ensemble de la collectivité et des générations futures.

En ce qui concerne la propriété des sœurs du Bon-Pasteur dans Saint-Sacrement, le groupe SSQ-Desjardins propose un projet axé sur les principes de développement durable. Selon nous, il propose plutôt un projet axé sur «certains principes techniques» de développement durable (toits végétaux, récupération des eaux de pluie, etc.), mais il présente plusieurs faiblesses quant aux autres aspects essentiels d'un développement durable, comme par exemple, l'adhésion de la collectivité, l'intégration urbaine, l'architecture, la mise en valeur de l'histoire et des paysages, la mixité des fonctions etc.

Dans cet esprit, nous croyons que de chercher à faire disparaître la grange et la maison Raymond-Casgrain est une erreur. Ces deux bâtiments accessoires à caractère original font partie de l'âme du site, tout comme la maison grise, la résidence monseigneur-Lemay ou encore l'environnement paysager exceptionnel. Ils doivent plutôt être conservés et intégrés harmonieusement au projet.

Notre engagement dans tous les dossiers actuels, qu'il s'agisse de couvents ou encore d'églises, nous amène à constater que la démarche proposée à l'heure actuelle est une source de déception pour tous les acteurs. Par soucis d'amélioration du climat ainsi que par soucis de rentabilité des investissements publics, nous recommandons que suite à l'expérience de Sillery et de Bon-Pasteur, une démarche globale plus efficace et plus constructive soit instituée pour tous les projets d'aliénation des 56 propriétés conventuelles de la Ville de Québec.

À la lumière de toutes nos actions en rapport avec l'avenir de la propriété des sœurs du Bon-Pasteur dans le quartier Saint-Sacrement, les membres de coalition héritage québec proposent les six recommandations suivantes :

1. Conserver, revitaliser et mettre en valeur la grange, la maison Raymond-Casgrain et la résidence monseigneur-Lemay en leur attribuant des nouveaux usages à caractère communautaire ou social ;
2. Diminuer dans l'ensemble les hauteurs projetées et concentrer les constructions à hauteurs maximales derrière l'ancien couvent (voir plan de zonage proposé) ;
3. Éliminer les constructions projetées au bas de la rue Monk, à l'orée de la forêt urbaine ;
4. Déterminer de manière plus précise le programme de la mixité des usages sur le site et faire une plus grande place à la famille ;
5. Prévoir et présenter à la population concernée le potentiel de développement plus global de leur quartier en rapport avec le Jeffery Hale, le Samuel Holland, l'artère commerciale, ou encore l'église Saint Sacrement ;
6. Envisager un rétrécissement des nouvelles circulations carrossables avec la construction de rues à sens unique.

Conclusion :

En terminant, nous aimerions rappeler que les principes que nous défendons sont ceux-là même qui sont inscrits dans le Plan Directeur d'Aménagement et de Développement de la ville de Québec, dans le plan directeur du quartier Saint-Sacrement, dans le rapport déposé par le commission de la culture de l'assemblée nationale ainsi que dans le projet de politique du patrimoine de la Ville de Québec. Alors comment comprendre qu'il semble si difficile de faire respecter les principes et orientations contenus dans ces documents qui devraient être à la source des orientations de départ de tous les projets qui concerne notre patrimoine ?

La semaine dernière, la ministre de la culture et des communications a réglé le dossier des églises, il faut maintenant régler celui des propriétés conventuelles et il faut le faire avec la collaboration de tous les acteurs concernés.

Avec la bonne foi de tous les partis, nous avons la conviction qu'il est possible de réaliser un véritable projet d'architecture et d'urbanisme qui soit une source d'enrichissement pour tous les acteurs concernés, incluant la collectivité.